



Mise en conformité RGPD

Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) ; qui est entrée en vigueur le 25 mai 2018, notre société s'est assuré que toutes les mesures nécessaires soient prises pour que nos procédures et services respecte cette législation.

Chez CETRAFACT, nous attachons une part importante de nos activités à la sécurisation des données qui nous sont confiées. Une équipe en interne a ainsi participé à la mise en conformité de nos infrastructures et de nos processus internes depuis Juillet 2007 avec l'accompagnement et la validation de notre approche et de notre feuille de route par le groupe KPMG.

Les tâches suivantes ont ainsi été réalisées :

- Identifier les domaines, de nos produits et de notre activité, impactés par la GDPR
- Élaborer un plan pour modifier les processus et les procédures qui seront touchés par la GDPR
- Réécrire notre politique de confidentialité
- Mettre en œuvre les modifications / améliorations nécessaires à notre site Web
- Mettre en œuvre les modifications / améliorations nécessaires à nos produits en fonction des exigences
- Mettre en œuvre les changements dans nos processus et procédures internes nécessaires pour atteindre et maintenir la conformité GDPR
- S'assurer que nos systèmes tiers sont ou deviennent conformes à la GDPR avant mai 2018
- Former le personnel pour s'assurer qu'il traite les données conformément au GDPR
- Communiquer notre entière conformité lorsque toutes les étapes sont terminées

Au cours de ce projet, nous avons réalisé les opérations suivantes :

- **Documentation du registre de traitement**
 - Identification des traitements relatifs à la gestion du personnel (paye, RH), à la gestion des contrats et du support client et à l'animation de notre réseau de prescripteurs.
 - Etude d'impact des traitements (PIA)
 - Création des procédures de réponses aux demandes d'accès, modification et suppression de données personnelles et de traitement des durées de rétention
 - Réécriture de notre politique de confidentialité relative à ces traitements
- **Règlementation interne**
 - Création et ajout en annexe des contrats de travail d'une charte informatique :
 - Règlementation interne de l'utilisation des moyens informatiques et en particulier des données personnelles de nos contacts
 - Diffusion des droits et devoirs des collaborateurs et de la direction relative à la gestion des données personnelles

- Modification du référentiel de développement : intégration des règles du GDPR pour la création des nouvelles fonctions ou nouveaux projets
- **Sous-traitants**
 - Mise en conformité des contrats de nos sous-traitants
 - Mise en place de procédures de vérification de conformité au GDPR
- **Clients**
 - Mise en conformité des contrats clients annuel et de location
 - Mise en conformité de nos conditions générales de vente
 - Diffusion par mail de notre nouvelle politique de confidentialité
 - Site web : publication de notre nouvelle politique de confidentialité et mise en conformité des formulaires de contact
- **Réseau prescripteur**
 - Diffusion par mail de notre nouvelle politique de confidentialité
- **Sécurité**
 - Validation de nos règles de sécurisation des données
 - Elaboration d'un plan de réponse aux violations de données

Chez CETRAFACT, nous travaillons pour gagner la confiance de nos parties prenantes avec des logiciels sécurisés et de qualité. En tant que telle, la protection de la confidentialité et de la sécurité des informations de nos clients et parties prenantes est une priorité absolue, et la conformité est au cœur de cette mission. Nous continuerons à faire évoluer notre responsabilité et à protéger votre vie privée.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : admin@cetrafact.fr.

Saint-Benoit, le 25/05/2018

Daniel DELAVAU, Président,

